

RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2010

MODIFIANT

**LE RÈGLEMENT 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LA CARTE D'AFFECTATION
DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

À une session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue le dix-neuvième (19^e) jour d'avril 2010 à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, à 19 heures et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

Il a été réglé ce qui suit à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2010

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LA CARTE D'AFFECTATION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉE

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié depuis par les règlements :

- 382-2007
- 399-2008
- 409-2009

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de procéder à des modifications de la carte d'affectation des sols de son règlement 370-2007.

ATTENDU que l'objet de ce règlement est :

- De corriger la carte d'affectation des sols en périmètre urbain :
 - Afin qu'elle respecte les modifications d'affectation des sols adoptées au règlement 415-2010, modifiant le règlement de zonage 373-2007 et plus particulièrement de :
 - Créer une nouvelle aire d'affectation commerciale à même une aire d'affectation résidentielle;
 - Remplacer une aire d'affectation publique par une aire d'affectation résidentielle;
 - Afin de corriger le chevauchement d'affectations sur une même propriété (même dossier matricule);

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère au siège no 1, Mme Lise Roy, le 12 avril 2010;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce-dit projet de règlement a été tenue le 10 mars 2010, à 19h00, à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 483, 9^{ième} rue Est à La Guadeloupe ;

ATTENDU qu'aucune personne ne s'est présentée et qu'aucune demande de modification n'a été transmise;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mme Lise Roy, conseillère au siège # 1 et représentant le Comité Consultatif d'Urbanisme au conseil.**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 414-2010 intitulé :

Règlement 414-2010 modifiant :

Le règlement numéro 370-2007 (Plan d'urbanisme) et la carte d'affectation des sols qui lui est annexée

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

La carte des grandes affectations du sol, lié au plan d'urbanisme, secteur urbain et rural, du règlement 370-2007 est modifiée de la façon suivante :

- annexes A (avant)
- annexes B (après)

ANNEXE A	ANNEXE B
1- ZONE R-312 AVANT	1- ZONE C-710 APRÈS
2- ZONE P-1009 AVANT	2- ZONE R-313 APRÈS
3- ZONE C-704 AVANT	3- ZONE C- 704 APRÈS
4- ZONE C-817 AVANT	4- ZONEC-817 APRÈS
5- ZONE R-307 AVANT	5- ZONE R-307 APRÈS
6- ZONE C-819 AVANT	6- ZONE C-819 APRÈS
7- ZONE R-311 AVANT	7- ZONE R-311 APRÈS
8- ZONE I-903 AVANT	8- ZONE I-903 APRÈS

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion : 12 avril 2010

Adoption du 1^{er} projet de règlement : 8 février 2010

Assemblée publique de consultation : 10 mars 2010

Adoption du règlement : 19 avril 2010

Obtention du certificat de conformité de La M.R.C. de Beauce-Sartigan : 11 mai 2010

Avis public de l'entrée en vigueur : 19 mai 2010

**Huguette Plante
Mairesse**

**Marc-André Doyle,
Dir. gén. et sec. trés**